



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2026-1549 :

RÈGLEMENT NO 2026-1549 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LA TARIFICATION DES DEMANDES DE PPCMOI ÉTABLIE DANS LE RÈGLEMENT NO 2024-1519 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Carole Raîche, greffière substitue que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 24 août 2026 le règlement intitulé « Règlement modifiant la tarification des demandes de PPCMOI établie dans le règlement no 2024-1519 relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel-de-Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 25^e jour d'août 2026.

Carole Raîche, greffière substitue

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Raîche, en ma qualité de greffière substitue de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 25^e jour du mois d'août 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

Carole Raîche, greffière substitue